DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 28 mai 2021

Le vingt-huit mai deux mille vingt-et-un, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Armel BOUCHARD, Maire, à la salle des fêtes. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme Amandine FORESTIER (procuration à M. Davy PACQUES), de M. Gaylord DEBURE (procuration à M. Christophe BOULET), de Mme Delphine MERCIER (procuration à M. Julien CAILLET). Mme Aurore BARETTE donne procuration à M. Davy PACQUES jusqu'à son arrivée. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande à vérifier ces pouvoirs. M. Julien CAILLET est désigné comme secrétaire.

Pour ce qui est du compte-rendu de la précédente réunion, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG relève qu'il y est fait mention d'un « permis » au sujet des travaux de M. WEBER et souhaite avoir des précisions (après vérification, il s'agit d'une déclaration de travaux pour une extension de 18 m²). Le compte-rendu de la précédente réunion est voté à l'unanimité.

M. le Maire annonce qu'il a reçu il y a quelques jours un courrier de démission du conseil municipal de Mme Francine FOURNIER. Mme Hélène HENOCQUE demande si le conseil peut en prendre connaissance; avec l'accord de M. le Maire, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG donne lecture de cette lettre qui évoque entre autre l'absence de travail d'équipe et de communication. Mme FOUQUEMBERG demande ce que pense M. le Maire d'avoir déjà reçu deux démissions; ne doit-il pas envoyer une réponse aux conseillers démissionnaires? M. le Maire explique qu'il n'y peut rien si ces personnes ne souhaitent pas travailler avec l'équipe municipale. Il n'y a pas d'obligation de réponse de sa part ; il a simplement été reçu en sous-préfecture à ce sujet.

I- TRAVAUX DANS LE CENTRE DU VILLAGE : DEMANDES DE SUBVENTION

La commune a la possibilité de déposer trois dossiers de subvention concernant les travaux d'aménagement du centre et de sécurisation de la traversée du village. Il lui revient de procéder à ces demandes qui ne seront finalement pas traitées au niveau de la Communauté d'agglomération Bais de Somme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter :

- a- l'Etat (par le biais du Département), pour une aide financière concernant les amendes de police : 30% sur le coût des zones de stationnement (9 963.90 € HT), du plateau surélevé (22 047.60 € HT) et de la signalisation (38 966.70 € HT), soit une subvention prévisionnelle de 21 293.46 € ;
- b- le Département de la Somme, pour une aide sur les travaux du monument aux morts et son déplacement (20 746.95 € HT), au titre du dispositif d'aide aux communes, pour 30% plafonnés à 3 000.00 € HT;
- c- l'ONACVG, pour une aide sur les travaux du monument aux morts et son déplacement, plafonnée à 1 600.00 € HT.
- M. le Maire signera tout document se rapportant à ces dossiers incluant une demande d'autorisation de commencement anticipé des travaux.

II- AMENAGEMENT ET AMEUBLEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE

M. Julien CAILLET fait le compte-rendu de la commission des bâtiments qui s'est réunie le 19 mai dernier.

Au sujet de l'ameublement de la salle du conseil municipal, le conseil accepte à l'unanimité le devis de la société Perspectives (Amiens) pour l'achat de 16 chaises et 8 tables à plateaux abattants sur pieds à roulettes, pour un montant de 2 402.52 euros HT.

Pour ce qui est d'informatiser la salle multi-activités, un avis est attendu d'un technicien de la CABS, mais 2 micro-ordinateurs pourraient être acquis pour environ 600 € HT. La commission propose de déplacer la bibliothèque dans cette salle plus spacieuse ; la possibilité de la meubler en récupérant du matériel existant est envisagée. Le point doit être fait sur les meubles et étagères récupérables dans l'actuelle bibliothèque ; un coin « salon » pourrait en plus être mis en place avec

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

pouf et table basse... une visite de l'actuelle bibliothèque sera organisée prochainement afin de travailler sur ce déménagement. M. Davy PACQUES évoque l'aménagement de la bibliothèque de Feuquières dont on pourrait s'inspirer. La mise en place d'une cuisinette est envisagée à côté de la salle du conseil.

Pour ce qui est du secrétariat de mairie, le bureau en place est celui de l'ancienne mairie, et une chaise à 400 euros HT a été achetée. Le cas du bureau du maire reste à traiter.

Pour ce qui est de l'aménagement de la cour intérieure, deux sociétés ont été contactées.

Des devis de rejointoiement du pignon de la mairie donnant sur la cour vont être demandés aux trois macons locaux.

M. le Maire précise que Mme Sabine DUFRIEN fera le ménage dans toutes ces pièces et à l'étage, avec les heures dues à la commune depuis l'arrêt des réunions du club des aînés.

III- RISQUES PROFESSIONNELS - CONVENTION D'INSPECTION/SECURITE

Le Centre de Gestion de la Somme propose de mettre à disposition de la commune un agent chargé de la fonction d'inspection qui contrôlera les conditions d'application de la réglementation santé/sécurité en place et proposera le cas échéant toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels. Ce service est gratuit pour les collectivités affiliées au CDG80 car financé sur la cotisation déjà payée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire a signé la convention correspondante.

Mme Hélène HENOCQUE précise qu'il s'agit là de son métier et qu'elle est intéressée par la question.

IV- QUESTIONS DIVERSES

CABS: Taxe locale sur la publicité

La Communauté d'agglomération Baie de Somme a acté le 13 avril dernier le principe de l'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à l'échelle de son territoire à compter de l'année 2022. Cette application ne sera effective qu'aux conditions suivantes : 2/3 des communes représentant la moitié de la population, ou 1/3 des communes représentant les 2/3 de la population se prononcent favorablement à cette mesure (en plus, la commune représentant ½ de la population doit également y être favorable).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désapprouve la généralisation de la TLPE à l'échelle du territoire de la CABS.

Maisons fleuries

MM. Christophe BOULET et Sylvain OSERET expliquent que la commission du fleurissement préfère désormais que le concours des maisons fleuries se déroule sur inscription, selon trois catégories. Le règlement sera disponible sur le site internet de la commune. Des flyers seront distribués prochainement dans les boites aux lettres. Pour ce qui est des prix, la somme distribuée en bons d'achat l'an passé pourrait être répartie entre les catégories moins nombreuses cette année, soit en augmentant les dotations, soit en augmentant le nombre de lauréat par catégorie.

Bidaven

M. OSERET explique que le journal communal devrait être prêt après le 15 juin ; des informations concernant l'accueil de loisirs à incorporer dans le Bidayen sont en effet attendues pour la mi-juin. Les entreprises, les propriétaires de meublés de tourisme, etc... ont toujours la possibilité de faire paraître un encart publicitaire, qui restera gratuit pour Arrest.

Fête locale

M. le Maire a signalé aux manégiens que le parking habituel ne sera pas disponible cette année pour y placer la fête foraine, du fait des travaux sur le centre du village. Les forains insistent pour que leur soit octroyé un autre emplacement et ont demandé une entrevue en sous-préfecture la semaine prochaine avec M. le Maire.

Le conseil municipal pense qu'organiser une fête foraine pendant des travaux pose un problème de sécurité. M. le Maire ajoute que la circulation des véhicules sera de plus interdite et qu'une déviation sera mise en place par le Département, empêchant l'arrivée des camions aux centre du village. Il pourrait être proposé aux manégiens de recevoir leurs attractions à une date ultérieure, par exemple en septembre, quand les travaux seront terminés.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

(Suite à l'entrevue du 1^{er} juin 2021 et après être venu sur place, il a été décidé en accord avec les autorités préfectorales, la gendarmerie et les forains d'installer un manège enfantin et quelques attractions en contrebas du terrain en herbe rue de Catigny pour le week-end du 20 juin prochain. Les forains seront responsables du protocole de sécurité sanitaire).

Bureau des élections

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochains, à la salle des fêtes, de 8h00 à 18h00. M. le Maire demande les disponibilités des conseillers municipaux afin d'organiser les deux bureaux qui devront être en place en même temps. Il est rappelé que la Préfecture recommande que les personnes de permanence ces jours-là soit vaccinés (au moins une injection). Certains conseillers annoncent qu'ils ne seront pas disponibles du tout à ces dates, d'autres seulement partiellement. Un mail sera envoyé lundi à chacun afin de connaître précisément les personnes présentes et s'organiser au mieux.

Remboursement d'arrhes

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser à Mme DUCHESNE Audrey les 85 € d'arrhes versées pour sa réservation de la salle, location finalement annulée à cause de la crise sanitaire.

PrEST

M. Davy PACQUES expose la synthèse réalisée par la CABS concernant le Projet éducatif social territorial suite à l'entrevue de fin avril dernier. Cette synthèse a été communiquée par mail aux conseillers municipaux. Le but de ce projet serait à terme de redynamiser les actions en faveur de la jeunesse sur le territoire intercommunal, par la mise en place de divers dispositifs. Une nouvelle réunion se déroulera le 9 juin.

Mme Hélène HENOCQUE évoque le cas de Thibaut GUERN, jeune Arrestois passionné qui pourrait apporter beaucoup au village et aux jeunes, notamment quant à l'histoire du village. M. Davy PACQUES explique le projet sur lequel a travaillé cette année ce jeune homme étudiant en histoire de l'art, en partenariat avec la classe de Mme PECOURT. Thibaut souhaiterait organiser d'ici la fin de l'année une exposition éphémère en extérieur à la nouvelle mairie pour ces élèves, leurs parents et le conseil municipal, reprenant le fruit de son travail. Pourquoi ne pas étendre ultérieurement cette exposition à l'ensemble du village, à la salle des fêtes par exemple ? Thibaut a de plus écrit un livre qu'il souhaiterait imprimer. Le conseil municipal est d'accord pour l'aider dans matériellement dans l'organisation de cette exposition, et pour lui venir en aide financièrement pour son livre, selon le chiffrage que Thibaut établira.

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

M. Serge FLET demande si le problème de l'Avalasse bouchée à la Tuffière a pu être pris en compte. M. le Maire a rendez-vous pour lundi matin sur place avec le service concerné.

M. FLET demande s'il est possible de mettre un sens interdit rue Noire, et de limiter par un autre panneau le tonnage des véhicules circulant rue de Haut (en ajoutant « sauf riverain » ou « sauf desserte locale »).

M. Christophe BOULET rapporte le souci des quads impasse de la Tuffière et qui ont arraché les poteaux scellés qui les empêchaient de passer ; la rampe est également descellée. Peut-être u'un bloc béton conséquent et un panneau interdit aux véhicules à moteur ».

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG signale que la tombe Machet est à nettoyer. Les deux jardinières en métal qui ont été retirées ont-elles été restaurées ? M. le Maire répond qu'elles ne sont pas récupérables. Mme FOUQUEMBERG évoque le cimetière qui n'est plus fermé. M. le Maire explique qu'il reste en effet ouvert désormais ; M. Jacques DUPONCHELLE touchait une prime pour le fermer le soir à l'époque.

Mme FOUQUEMBERG a constaté que les employés communaux ne sonnaient plus la cloche lors des cérémonies de deuil à l'église. M. le Maire répond qu'il s'agissait là d'un accord en eux et les familles, et que certains leurs reprochaient de plus de ne pas « travailler » pendant qu'ils réaliser cette tâche.

Mme FOUQUEMBERG signale un canon à corbeaux qui fonctionne même la nuit. Mme Aurore BARETTE le confirme. Une fois ce canon localisé, il sera demandé à l'agriculteur de l'éteindre la nuit, voire si possible d'espacer la fréquence des tirs.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Mme FOUQUEMBERG déplore que les conseillers municipaux n'aient pas été invités à la cérémonie commémorative du 8 mai ; elle a essayé de joindre à plusieurs reprises M. le Maire pour demander si elle pouvait y assister. De plus, il n'y avait pas de pompiers, et la Marseillaise n'a pas été jouée. M. le Maire explique que les regroupements étaient toujours limités à 6 personnes maximum ; il a également proposé ce jour-là de chanter la Marseillaise, proposition déclinée par Mme FOUQUEMBERG.

Mme FOUQUEMBERG s'interroge sur les heures d'ouverture de la bibliothèque. M. Davy PACQUES rappelle qu'elle est ouverte le mercredi de 11h à 12h. Les horaires seront rappelés dans le Bidayen.

Mme FOUQUEMBERG explique que le CCAS a désormais deux membres de moins et qu'il serait souhaitable d'en désigner deux autres. Cette proposition sera étudiée.

Mme FOUQUEMBERG souhaite avoir quelques précisions concernant l'association de M. NORMAND qui serait susceptible d'occuper des locaux dans la nouvelle mairie. M. le Maire explique que cette association qui n'est pas encore créée regrouperait des joueurs de tarot Arrestois. Le conseil évoque la nécessité de mettre au point un règlement d'utilisation des locaux par les associations du village.

Mme Aurore BARETTE s'interroge sur les prix de fin d'année pour les élèves de l'école. M. Davy PACQUES rapporte qu'une réunion avec l'école et l'APE se déroulera lundi. La question de l'intérêt des adolescents pour le traditionnel dictionnaire est de nouveau soulevée. L'idée de la carte cadeau semble la meilleure solution pour certains.

Mme BARETTE demande si le chauffe-eau sera installé à l'école d'ici les vacances. M. le Maire explique que la CABS prévoit une installation pendant l'été. Mme FOUQUEMBERG pense que la commune aurait pu le payer depuis que le problème se pose. M. le Maire précise également que la CABS n'engagera finalement pas les gros travaux qui avaient été programmés il y a quelques mois.

Mme Hélène HENOCQUE rappelle qu'elle avait émis l'an passé l'idée d'aménager un peu le terrain en herbe jouxtant l'église, avec par exemple l'installation d'une table de ping-pong...

